

Message du Conseil Communal au Conseil Général No 1 du 25 mars 2013

Objet : Vente de l'ancienne école de Berlincourt

1. Description

Ce bâtiment date du début du 20^{ème} siècle, il se divise en 2 étages répartis actuellement comme suit :

Rez-de-chaussée : une salle de classe transformée avec 3 chambres et un local.

Premier étage : appartement ancien avec une cuisine non aménagée.

Ce bâtiment a un chauffage central au mazout et de nouvelles fenêtres. La parcelle a une surface totale de 374m².

2. Objectif

Dans sa réflexion, le Conseil communal estime que la Commune ne peut pas faire office de promoteur immobilier.

Ce bâtiment n'ayant pas de cédule hypothécaire, donc pas de dette, l'exécutif vous propose d'utiliser l'argent de la vente de l'ancienne école de Berlincourt pour améliorer le bâtiment de la colonie du Cerneux-Godat.

La Commune possède cette bâtisse depuis les années soixante, et des travaux importants devraient y être entrepris (Chauffage, fenêtres, sanitaires, etc.).

3. Demande

Le Conseil communal demande au Conseil général la compétence pour traiter cet objet.

4. Préavis des autorités

Le dicastère des finances, budget et développement ainsi que le Conseil Communal unanimes, préavisent favorablement cet objet.

Le préavis du dicastère des bâtiments sera communiqué oralement lors de la séance.

Le Conseil général est invité à recommander l'approbation de ce point de l'ordre du jour.

Haute-Sorne, le 25 mars 2013

Au nom du Conseil communal
Le Président **Le Secrétaire**
Jean-Bernard Vallat **Michel Guerdat**